

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 255

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 14 septembre 2008
XVIII^{ième} Dimanche après la Pentecôte
Exaltation de la Sainte Croix

L'inexorable islamisation de l'Europe.-

On sait avec quelle farouche détermination on refuse de reconnaître les racines chrétiennes de l'Europe dans la nouvelle Constitution. On constate avec tristesse et effroi la lente mais irrémédiable progression des signes religieux, ou simplement profanes, qui heurtent nos sensibilités et nos convictions : multiplication des salles de prières, des mosquées, des « kebabs », des lieux réservés exclusivement aux musulmans à certaines heures – en attendant qu'ils le soient en permanence – des commerces « hallal » etc... etc Nous avons même droit, en France, à la sortie d'une marque de champagne hallal : « Cham'Alal » sans alcool, à l'occasion du ramadan ! Notons, au passage, que pendant le Carême, les catholiques s'efforcent de se priver de champagne !

La sortie tumultueuse d'un livre fortement controversé, nous aide à mieux appréhender la singulière application mise à nous préparer à cette islamisation de l'Europe : « *Aristote au Mont Saint-Michel* » de Sylvain Gougouenheim, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon.

C'est que ce livre démolit – preuves historiques à l'appui – la « *Vulgate* » pro-islamique selon laquelle le savoir grec-antique – en philosophie, mathématiques, médecine, astronomie – aurait complètement disparu d'Europe après les invasions des 4^{ième} et 5^{ième} siècles, mais qu'il aurait été récupéré par le monde musulman qui, l'ayant traduit en arabe, l'aurait développé avant de le transmettre, vers le 18^{ième} siècle à l'Occident, permettant ainsi la magnifique renaissance intellectuelle de l'Europe et son épanouissement à cette époque. (cf « *Les racines grecques de l'Europe chrétienne* » et « *L'affaire Gougouenheim* » in « *Lecture et Tradition* » - n° 371-372 pages 16-24 – SA DPF – BP 1 – 86190 Chiré en Montreuil).

Evidemment, la secte intellectuelle et maçonnique s'est déchaînée contre cette intrusion dans le temple de la pensée correcte ! On évoque la révocation du professeur pour islamophobie, son déplacement et, pourquoi pas... la prison !

Mais cet épisode a au moins un mérite : celui de nous fournir la clé de l'acharnement mis à évacuer toute référence aux racines chrétiennes de l'Europe. Et cette clé c'est évidemment le « *solve et coagula* » de la Maçonnerie ! Tous ceux qui ont eu le souci de se former auront reconnu sans difficulté le montage qui se concrétise ainsi : L'Islam est l'arme qui sert à détruire, dissoudre la Chrétienté – « *Solve* » – et la Maçonnerie, devenue maîtresse du monde, le rebâtira – « *coagula* » – selon ses critères sataniques. Ce ne sera plus (comme c'est le cas déjà) l'absence de religion, ce sera une religion à l'envers, celle de l'homme déifié (L'Eglise conciliaire participe activement à cette œuvre depuis Vatican II) libéré de tout « asservissement » à ce Dieu moralisateur et encombrant. Les lois (divines) n'auront plus à être transgressées, la transgression sera dans les lois ! (cf. « *La Maçonnerie* » - Philippe Ploncrad d'Assac – S.P.P. – BP 30030 – 83952 – La Garde)

Mais qui, chez nous, dans nos chapelles, s'en soucie ? Qui se souvient de l'appel à la croisade lancée par Mgr Lefebvre lors de son jubilé à la Porte de Versailles ?

Une preuve de plus !

La loi bancaire française va être adaptée à la Charia !... Non !... Vous ne rêvez pas !... Mme Christine Lagarde, le ministre de l'Economie, a annoncé que ses services allaient apporter des « *clarifications* » pour **développer la finance islamique en France** : « *J'ai demandé à mon administration d'apporter les clarifications fiscales et juridiques nécessaires pour faciliter*

l'émission de « sukuks » et permettre la structuration d'opérations immobilières de finance islamique, sans frottement fiscaux, concernant en particulier les droits d'enregistrement. »

Les « sukuks » – qui sont actuellement inconnus du droit fiscal français – sont des obligations conformes à la charia, c'est-à-dire la loi islamique, qui interdit l'usure. Ils ne comportent pas de taux d'intérêt mais rapportent, à ceux qui y souscrivent, une part des bénéfiques produits par les actifs immobiliers ainsi financés. Mais la charia implique l'interdiction d'investir dans des sociétés ou des activités proscrites par le coran : par exemple le commerce ou la production d'alcool, du porc ou d'autres animaux réputés « impurs », l'édition ou la diffusion de livres « impies ou immoraux », ce qui concerne le sexe, certes, mais aussi les ouvrages hostiles au « Prophète » (c'est-à-dire, entre autres, toute la doctrine et la littérature catholique). On voit que son champ d'application est d'autant plus vaste qu'il reste subjectif dans bien des cas ! (Source : « Le Bulletin d'André Noël » n° 2107 du 1^{er} septembre – 23, rue Paul Vaillant Couturier – 94700 – Maisons-Alfort)

Cette loi réduira donc substantiellement les droits d'enregistrement, relativement élevés dans l'immobilier, et ceci dans le seul cadre des activités des banques islamiques ! Par conséquent, c'est une sorte de « *niche fiscale* » qui sera réservée...aux investisseurs musulmans, alors que, dans le même temps, nous croulons sous une pluie de taxes nouvelles. Ce que, sans doute, Sarkozy appelle la « *discrimination positive* » !

Et dans ce contexte...

Dans ce contexte, il est bon de rappeler que ce sont les prélats modernistes (parmi lesquels, un certain Joseph Ratzinger), ceux qui ont inspiré les décisions libérales adoptées au Concile Vatican II pour les conformer au plan maçonnique, et dont certains militent toujours dans les arrières loges du Vatican, qui ont été – et sont encore – les complices les plus actifs de cette apostasie rampante. Relisons encore Mgr Lefebvre :

« C'est au nom de la liberté religieuse de Vatican II qu'on a supprimé les Etats encore catholiques, qu'on les a laïcisés, qu'on a rayé des constitutions de ces Etats le premier article qui proclamait la soumission de l'Etat à Dieu son auteur, ou dans lequel l'Etat faisait profession de la vraie religion ! De cela les francs-maçons ne voulaient plus ; alors ils ont trouvé un moyen radical : contraindre l'Eglise par la voix de son magistère, à proclamer la liberté religieuse, rien de plus ; mais par là serait acquise, par une conséquence inéluctable : la laïcisation des Etats catholiques. (...) La liberté religieuse, c'est l'apostasie légale de la société ; retenez-le bien ; car c'est cela que je répons à Rome, chaque fois qu'on veut m'obliger à accepter globalement le Concile, ou spécialement la déclaration sur la liberté religieuse. Le 7 décembre 1965, j'ai refusé d'apposer ma signature au bas de cet acte conciliaire, et vingt ans plus tard, mes raisons de refuser toujours cette signature n'on fait que croître. On ne signe pas une apostasie. » (« Ils L'ont découronné » pp.67 – 68)

Remercions nos quatre évêques d'avoir, à nouveau, refusé d'apposer leur signature à cette apostasie...par le piège des « *accords pratiques* », malgré les conseils fielleux de l'abbé Céliet et de quelques autres de ses comparses... en retrait ! Mais n'oublions surtout pas que si l'incendie est éteint, le feu couve toujours sous la cendre incandescente !

La visite du pape.-

Au moment où je rédige ce « *Courrier* » il est évidemment bien trop tôt pour en dégager les enseignements. J'ai tout de même écouté le Président de la République louer la « *laïcité positive* » (?) et le Pape la « *laïcité ouverte* » (... Bien entendu nous y reviendrons. En tout cas, fort de ses convictions personnelles, M. l'abbé Bernard Lorber a écrit à ses fidèles : « *A l'occasion de la visite du pape Benoît XVI, nous voulons assurer le Souverain Pontife de notre attachement indéfectible au Siège apostolique et le remercier pour l'acte courageux posé lors de la publication du Motu proprio Summorum Pontificum en juillet de l'année passée. A cet effet j'encourage ceux qui le peuvent – et j'y serai moi-même – à vous rendre à Paris (...)* » « *A cet effet* » ! Le cardinal Barbarin a remercié, lui aussi à sa manière, Benoît XVI pour cet « *acte courageux* » dans l'interview qu'il a accordée à « *La Nef* » (septembre 2008) : « *Un homme m'a abordé un jour dans la rue et m'a dit que la décision du pape et notre détermination à lui obéir (?) l'avait touché. Il quittait donc la Fraternité St Pie X et venait désormais avec sa famille à la Messe à l'Eglise St Georges.* » (sainpierriste). Des catholiques invertébrés de cette espèce, il y en a beaucoup ! Sans formation (la télé est plus agréable que la lecture d'un bon bouquin et la participation à un cercle d'études) ils ne verront même pas que, dans ces églises, les fumées de l'encens et la majesté d'un culte, sauvé grâce à Mgr Lefebvre, (mais ça, ils ne s'en souviennent pas ou on ne leur a jamais dit) masquent un enseignement hérétique la plupart du temps ! Leur conscience ne leur reproche rien, disent-ils ! Ils oublient qu'ils seront jugés pour avoir abandonné leur conscience aux influences délétères des prédicateurs formatés au libéralisme le plus dévastateur. Je précise tout de même que M. l'abbé Lorber veut rendre cet hommage au pape moderniste (dixit SE Mgr Tissier de Mallerai) avec l'espoir d'en obtenir une chapelle ! Et je voudrais lui dire que, il y a plus de vingt ans, lorsque nous avons voulu une chapelle, nous ne nous sommes pas aplatis devant notre évêque (a fortiori devant le pape) ! Nous avons cassé notre tirelire, acheté une usine que nous avons aménagée en Chapelle et... en Prieuré et cédé le tout à la FSSP X. Il devrait y penser !